



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS ENQUETE PUBLIQUE
portant sur la demande de permis de construire
d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée de 10,6 MWc
sur la commune de Narbonne au lieu-dit « Zone industrielle de Malvezzy Pech Redondel »
déposé par la société « TOTAL SOLAR »

Par arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 04 novembre 2019 au vendredi 06 décembre 2019 à 17h30.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Georges LESCUYER, ingénieur territorial en chef, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête, bâtiment des services techniques municipaux – 10 quai Dillon, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Narbonne.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Narbonne – bâtiment des services techniques municipaux - 10 quai Dillon – 11100 Narbonne – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque ZI de Malvezzy Pech Redondel).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-photovoltaïque-narbonne@aude.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :

- Narbonne, siège de l'enquête, Gruissan, Port-la-Nouvelle, Sigean, Peyriac-de-Mer, Bages, St-André-de-Roquelongue, Bizanet, Montredon-des-Corbières, Néviau, Marcorignan, Moussan, Cuxac-d'Aude, Coursan, Vinassan, Armissan et Fleury-d'Aude,

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Narbonne – bâtiment des services techniques municipaux – 10 quai Dillon :

- **mercredi 06 novembre 2019 de 09h00 à 12h00,**
- **lundi 18 novembre 2019 de 14h30 à 17h30,**
- **vendredi 06 décembre 2019 de 14h30 à 17h30 (fin de l'enquête publique).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Narbonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : [http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque.](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque)

La personne responsable du projet est M. Mathieu LE GUENNEC - Responsable Technique Développement - 1 passerelle des Reflets - 92400 COURBEVOIE. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Adrien ALEXANDRE – chef de projets – tél. : 0762385226 @ : adrien.alexandre@total.com.